

**Comité préparatoire
de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération des armes
nucléaires en 2020**

20 avril 2018
Français
Original : anglais

Deuxième session
Genève, 23 avril-4 mai 2018

République populaire démocratique de Corée

**Document de travail présenté par les membres de l'Initiative
sur la non-prolifération et le désarmement (Allemagne, Australie,
Canada, Chili, Émirats arabes unis, Japon, Mexique, Nigéria,
Pays-Bas, Philippines, Pologne et Turquie)**

1. Les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement considèrent le programme nucléaire et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée comme l'une des atteintes les plus graves au régime international de désarmement et de non-prolifération, dont le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire. Nous considérons que les récentes déclarations de la République populaire démocratique de Corée annonçant la suspension des essais nucléaires et des tirs de missiles balistiques intercontinentaux et la fermeture du site d'essais nucléaires de Punggye-ri, constituent une première étape, si elles sont intégralement respectées, vers une dénucléarisation complète. Toutefois, nous devons veiller à ce que le dialogue récemment établi entre la République populaire démocratique de Corée et d'autres pays ouvre la voie à des mesures concrètes aboutissant à l'abandon complet, vérifiable et irréversible par la République populaire démocratique de Corée de ses armes nucléaires ainsi que de ses programmes d'armes nucléaires, d'autres armes de destruction massive et de missiles balistiques.

2. Les Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sont saisies depuis longtemps de la question des provocations auxquelles se livre la République populaire démocratique de Corée. Dans son document final, la Conférence chargée d'examiner le Traité en 2010 a vivement engagé la République populaire démocratique de Corée à respecter les engagements pris durant les pourparlers à six et, notamment, à abandonner totalement et de façon vérifiable toutes les armes nucléaires et les programmes nucléaires existants, conformément à la Déclaration commune de septembre 2005 publiée à l'issue du quatrième cycle des pourparlers à six, ainsi qu'à revenir rapidement au Traité et aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Elle a également demandé à la République populaire démocratique de Corée et à tous les États parties de s'acquitter pleinement de toutes leurs obligations pertinentes en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Elle a en outre réaffirmé son ferme appui aux pourparlers à six et signalé qu'elle demeurait résolue à obtenir



par la voie diplomatique un règlement satisfaisant et global de la question. À la première session du Comité préparatoire de la Conférence chargée d'examiner le Traité en 2020, tenue en 2017, les membres de l'Initiative ont présenté un document de travail sur cette question, et 62 pays ont approuvé une déclaration intitulée « Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : provocations de la République populaire démocratique de Corée » (voir [NPT/CONF.2020/PC.I/13](#)).

3. En effectuant des essais nucléaires, dont le dernier s'est produit le 2 septembre 2017, la République populaire démocratique de Corée a violé à maintes reprises les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le 11 septembre 2017, le Conseil a adopté à l'unanimité sa résolution [2375 \(2017\)](#), dans laquelle il a condamné avec la plus grande fermeté l'essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée et réaffirmé ses décisions selon lesquelles la République populaire démocratique de Corée devait notamment abandonner immédiatement toutes les armes nucléaires et tous les programmes nucléaires existants. Dans cette résolution, le Conseil a également adopté des sanctions d'une sévérité sans précédent contre le pays.

4. La République populaire démocratique de Corée poursuit également ses programmes de missiles balistiques ; depuis 2016, elle a procédé à plus de 40 tirs, notamment de missiles balistiques intercontinentaux, dont le dernier a eu lieu le 28 novembre 2017. Ces tirs de missiles balistiques constituent également des violations graves des obligations qui incombent au pays en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, le Conseil a adopté à l'unanimité sa résolution [2397 \(2017\)](#) du 22 décembre 2017, dans laquelle il a condamné le tir de missile balistique effectué le 28 novembre 2017 et imposé de nouvelles sanctions sévères à la République populaire démocratique de Corée.

5. Compte tenu de la situation relative à la République populaire démocratique de Corée, les membres de l'Initiative déclarent ce qui suit et recommandent à la prochaine Conférence chargée d'examiner le Traité de rester saisie de la question :

- Les activités d'ordre nucléaire et relatives aux missiles menées par la République populaire démocratique de Corée constituent des violations flagrantes des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ainsi que de la Déclaration commune de 2005, et portent gravement atteinte au régime mondial de non-prolifération et de désarmement, dont le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire.
- Les membres de l'Initiative condamnent avec la plus grande fermeté les essais nucléaires effectués par la République populaire démocratique de Corée. Ils prennent note de la déclaration de la République populaire démocratique de Corée selon laquelle l'essai effectué en septembre 2017 était un essai de bombe à hydrogène d'une portée beaucoup plus importante que celle des essais précédents. Ils condamnent fermement la poursuite des activités nucléaires du pays et exhortent la République populaire démocratique de Corée à ne procéder à aucun nouvel essai nucléaire ou tir de missiles balistiques et à s'abstenir de prendre toute autre mesure de déstabilisation ou de provocation.
- Les membres de l'Initiative condamnent avec la plus grande fermeté les tirs de missiles balistiques menés par la République populaire démocratique de Corée, notamment les tirs effectués au-dessus du territoire du Japon, soulignant que ces activités concourent à la mise au point par la République populaire démocratique de Corée de vecteurs d'armes nucléaires et exacerbent encore les tensions. À cet égard, les membres de l'Initiative constatent que la République populaire démocratique de Corée a tiré des missiles balistiques intercontinentaux les 4 et 28 juillet et le 29 novembre 2017.

- Les membres de l'Initiative réaffirment que, conformément au Traité, la République populaire démocratique de Corée ne peut avoir le statut d'État doté d'armes nucléaires.
- Les membres de l'Initiative prient de nouveau instamment la République populaire démocratique de Corée d'appliquer immédiatement et intégralement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ainsi que la Déclaration commune de 2005, d'abandonner immédiatement toutes armes nucléaires ainsi que tous programmes d'armes nucléaires, d'autres armes de destruction massive et de missiles balistiques de façon complète, vérifiable et irréversible, et de revenir au plus tôt au Traité et aux garanties de l'AIEA en vue de sa dénucléarisation.
- Les activités nucléaires auxquelles se livre la République populaire démocratique de Corée et les mesures qu'elle prend pour contourner les sanctions portent gravement atteinte au régime international de non-prolifération. Il importe que le régime de sanctions ne comporte aucune faille. La communauté internationale doit continuer d'exercer le plus de pression possible sur la République populaire démocratique de Corée en appliquant pleinement les sanctions imposées par le Conseil dans toutes ses résolutions pertinentes, en vue de progresser vers l'abandon complet, vérifiable et irréversible par le pays de ses armes nucléaires ainsi que de ses programmes d'armes nucléaires, d'autres armes de destruction massive et de missiles balistiques. Les membres de l'Initiative notent que le Conseil s'est déclaré résolu à prendre d'autres mesures importantes si la République populaire démocratique de Corée se livrait à de nouvelles provocations.
